

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15](#)
(16)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raison, 15 mai 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raison, 15 mai 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (177r, 178r, 179v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raison, 15 mai 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48430>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 mai 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Raison](#)

Lieu de destination Auxerre (Yonne)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur la construction d'abris couverts en paille pour le manège du sondage le long de la voie de chemin de fer de Clamecy à Cercy-la-Tour. Raison a indiqué à Godin qu'il y avait un risque d'incendie par les foyers des locomotives circulant sur la voie. Godin explique à Raison qu'il prend toute la responsabilité d'un éventuel accident, que le maire de Sardy a donné son accord à ces constructions en raison de leur éloignement de toute habitation, que ses travaux dureront moins de deux ans et qu'ils seront achevés avant l'exploitation de la ligne. Godin demande à Raison si dans ces conditions il accorde que les abris soient couverts en paille plutôt qu'en tuiles.

Notes La ligne de chemin de fer de Clamecy à Cercy-la-Tour est ouverte le 24 juin 1878 par la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (voir en ligne :

"https://trains.fandom.com/wiki/Clamecy_-_Cercy-la-Tour">https://trains.fandom.com/wiki/Clamecy_-_Cercy-la-Tour, consulté le 15 février 2023).

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Construction](#)

Personnes citées [Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée](#)

Lieux cités

- [Cercy-la-Tour \(Nièvre\)](#)
- [Clamecy \(Nièvre\)](#)
- [Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Strasbourg le 13 mai 1843

Monsieur

en vous demandant d'être
des actes constatés en quelle
de la ligne du chemin de
fer de Strasbourg à Craystall
soit parfaitement entendu. admet
la responsabilité des incidents
qui peuvent en résulter, et ne
prendre en aucun façon
jamais une responsabilité de
ce fait contre la Compagnie
et inculpé de ces dommages
par les feux des locomotives
mais comme il sont éloignés
de toute habitation. que
la Compagnie de la ligne de
Strasbourg, son autorisation
qu'elle que la Compagnie
ou de responsabilité serait
complètement dégagée. et
M. l'Ingénieur en chef
Paris Lyon

pas plus d'importance que
celle de l'Agence de l'Inde
puisque tous les risques sont
sur moi

mes travaux ne dureront
pas deux ans et on ma-
dit que le chemin de fer
ne serait pas en exploitation
avant un délai

mais j'ai pensé que
quelques machines pourraient
bien servir sur la voie avant
cela et peut-être mais que
je comprendrais mal de prome-
nager sans de ces accidents
du moment ou il n'y aurait
pas de responsabilité

dit-il en se autrement
je devrais m'en occuper à faire
construire un chemin car il
arriverait que dans deux an-
nées nous les aurions

visant à imiter sur la
 vain pour l'habitation des trappes
 et que par ce fait je fusse
 obligé. De reconstruire mes
 abbés, il faudrait même
 des maintenant prendre les
 mesures nécessaires et causer
 en suite

pensant que cette lettre
 dégagerait la compagnie de
 toute responsabilité et qu'elle
 ne verrait aucun inconvénient
 à tolérer l'établissement de
 mes abbés convertis en peche
 je donne avis à mes supérieurs
 de la construction ainsi, mais
 si vous pensez qu'il peut
 m'être demandé de les autoriser
 dans quelques mois malgré
 l'engagement que je prends
 vous devriez en faire part
 de me fixer

Meilleure avec affection
 la dernière de mon entière considération

Godin